



BARRIÈRE

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

EXERCICE 2020/ 2021



**Société Casino de Trouville
Casino Barrière de Trouville sur Mer**

B BARRIÈRE

Sommaire



Introduction

- A. Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- B. Renseignements juridiques

PARTIE 1 Données comptables

- I. Rapport financier
- II. Patrimoine
- III. Engagements financiers

PARTIE 2 Analyse de la qualité des ouvrages ou des services

- I. Mesures de la qualité de service
- II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers
- III. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs
- IV. Développement durable et RSE

PARTIE 3 Annexe : Compte-rendu technique et financier

- I. Compte-rendu financier
- II. Compte-rendu technique

PARTIE 4 Perspectives et événements post clôture

Documents joints



BARRIÈRE

Introduction



A. Le rapport annuel du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

a. Article du Code de la commande publique

Articles L3131-5, R3131-2, R3131-3 et R3131-4 du Code de la commande publique.

b. Articles du Cahier des Charges

Article 26 de la Convention de Délégation de service public : Rapport Annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégataire produira chaque année avant le 1^{er} juin un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport comprend notamment les informations suivantes pour l'année faisant l'objet du rapport et l'année précédente :

- Décomposition du produit brut des jeux par type de jeux avec indication du produit brut réel des jeux des machines à sous ;
- Nombre d'entrées pour chaque type de jeux ;
- Affectation du produit brut des jeux (prélèvement progressif, prélèvement communal, taxe, délégataire, etc...)
- Comptes certifiés (bilan, compte de résultats et annexes) ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Etat détaillé du personnel ;
- Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport annuel pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;



BARRIÈRE

- Comptabilité analytique des différentes activités du casino (jeux, restauration, spectacles/animations etc...). Cette comptabilité analytique devra être commentée et le Déléguataire devra indiquer les mesures de gestion prises pour l'année suivante ;
- Liste des tarifs
- Compte retraçant l'emploi des recettes supplémentaires dégagées en application du barème prévu à l'article L. 2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Rapport sur la qualité du service ;
- Les délibérations de la commission de concertation au cours du dernier exercice avec pour chaque décision prise, les suites qui ont été données et les résultats obtenus ;
- Incidents intervenus au cours du dernier exercice ;
- Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- Etat des locaux et installations techniques du casino ;
- Etat des installations de sécurité de l'immeuble (avec descriptif des contrats de maintenance et des principales interventions) ;
- Etat depuis le début de la convention des investissements réalisés par le Déléguataire et sur lesquels, il s'était contractuellement engagé. Présentation des investissements qui seront réalisés dans l'année avec indication de l'état général du bâtiment, de ses installations et de ses abords ;
- Etat des autres investissements réalisés par le Déléguataire depuis le début de la convention ;
- Etat des renouvellements réalisés dans l'année ;
- Présentation détaillée et valorisée de la contribution du casino au développement touristique de la Commune ;
- Présentation détaillée et valorisée des différents spectacles ou animations organisés au sein du casino ;
- Présentation détaillée et valorisée des soutiens financiers apportés par le casino ;
- Bilan général de la fréquentation du casino au cours de l'exercice passé;
- Un inventaire des biens de retour et de reprise du service délégué;



BARRIÈRE

- Un état des engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Ce rapport sera assorti d'une annexe permettant à la Commune d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'analyse de la qualité du service comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le Délégué pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs tels que : un tableau d'analyse du produit brut des jeux, le nombre d'entrées dans le casino, le nombre de couverts, le nombre de réclamations de clients ayant un impact significatif, les résultats des enquêtes de satisfaction.

Le délégué communiquera en outre sans délai à la Commune toutes les informations pertinentes sur la réalisation de sa mission.

B. Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société Casino de Trouville exploitant le casino de Trouville est une société par actions simplifiée au capital de 240 000 € dont le siège social est situé Place Maréchal Foch - 14 360 Trouville sur Mer-, inscrite au RCS de Lisieux sous le n° B318-572-740

La Société Casino de Trouville est une filiale de la Société Hôtels et Casinos de Deauville elle-même filiale de Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1.215.144,68 € ayant son siège 33 rue d'Artois - 75008 Paris.

Le contrat de concession de service public a été signé le 27 mai 2010 pour une durée de 12 ans. Le terme du contrat de concession est porté à la date du 31 octobre 2023 car un avenant de prolongation d'1 an a été signé le 02 juillet 2021.

3 avenants ont été conclus.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 12 octobre 2020 pour une durée de 2 ans expirant le 31 octobre 2022.

Actionnariat du Groupe Barrière :

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière, et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

L'actionnariat de Groupe Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2020/2021.

Prestations de service réalisées par Groupe Barrière :

La Société, en appartenant au Groupe Barrière, bénéficie, en renfort de ses équipes locales dédiées à ses activités, de services transverses fournis par le Siège qui lui procurent à la fois



BARRIÈRE

l'impulsion et la stratégie, mais aussi la cohérence et le suivi en mutualisant des ressources dont la Société ne pourrait se doter seule.

Dans ce cadre, la Société échange directement avec l'ensemble des Directions du Siège, avec qui elle entretient d'étroites relations, à savoir :

- La Direction Générale Casino composée de la Direction des Jeux et de la Direction de la Sécurité,
- La Direction Générale Commercial, Marketing et Technologie Groupe est composée des Directions Marketing & Artistique ; Qualité et Technologies,
- La Direction Générale Hôtellerie & Restauration Groupe,
- La Direction Générale des Métiers Supports & Finances Groupe est composée des Directions Financière, Ressources Humaines, Juridique & Assurances, Responsabilité Sociétale et Environnementale, Technique et Rénovation & Maintenance du Patrimoine, Achats, Audit interne - Contrôle interne et Compliance Groupe, et de la Direction des Opérations Lutte Contre Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) Casinos & Hôtels,
- la Direction de la Communication Groupe.

Cette organisation permet au Groupe Barrière de mettre à disposition des sociétés de son Groupe les expertises nécessaires permettant à la Société et aux autres filiales de se concentrer sur la bonne exécution de la délégation de service public dont elle a la charge.



BARRIÈRE

PARTIE 1 Données comptables



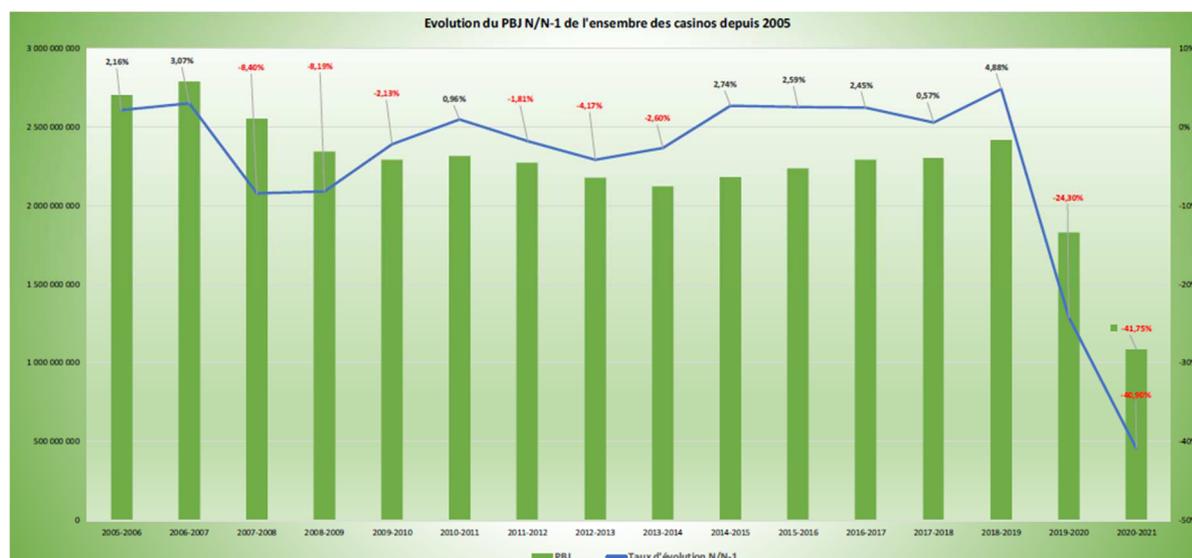
I. Rapport financier

A. Faits marquants au niveau national

Au titre de l'exercice 2020/2021, le Groupe Barrière enregistre pour la deuxième année consécutive un résultat net déficitaire (-80,5 millions d'euros sur la période et -89,5 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 octobre 2021) et notamment un déficit de 247,7 millions d'euros de produit brut des jeux par rapport à l'exercice précédent lui-même en recul de 221,8 millions d'euros par rapport à 2019, soit une baisse de 56% du PBJ en deux années.

Outre les tensions immédiates que cela porte sur la trésorerie, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques non seulement indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette, mais aussi requis par les délégants dans le cadre des délégations confiées au Groupe.

En 2021, les 202 casinos français ont atteint un total de 1,1 milliard d'euros (-41% par rapport à 2019/2020) de Produit Brut des Jeux (PBJ) sur l'exercice. Le marché français déjà en baisse depuis le 1^{er} novembre 2007, date de profonde mutation du marché français des casinos, a connu au cours du dernier exercice une baisse sans précédent de -41 %, cette baisse est calculée sur la base d'une année 2019/2020 qui était déjà globalement en recul de -24%, telle qu'illustrée par le graphique suivant:





BARRIÈRE

Au titre de l'exercice 2020/2021, la totalité des casinos présentent un PBJ en baisse par rapport à l'exercice précédent à l'exception de 2 situations conjoncturelles. L'effet de la crise sanitaire est davantage ressenti et constaté que l'année précédente notamment avec une baisse de 48% du nombre d'entrées par rapport à l'année précédente. Pénalisées par plusieurs mois de fermeture, les casinos enregistrant les baisses les plus importantes sont les plus gros casinos proches des grands centres urbains, les casinos balnéaires ou de destination ayant été moins impactés par les fermetures du fait de leur plus forte saisonnalité et du poids de la saisonnalité.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, les difficultés rencontrées par le Groupe Barrière sur les précédents exercices, fortement impactés, ont perduré, malgré une gestion prudente. Après une première période de fermeture administrative entre le 14 mars et le 9 mai 2020, tous les établissements du Groupe Barrière ont été à nouveau contraints de cesser l'ensemble de leurs activités entre le 29 octobre 2020 et le 19 mai 2021, date de réouverture progressive et partielle de nos établissements.

Cependant, l'instauration par le Gouvernement de nouvelles mesures sanitaires a rapidement freiné la reprise d'activité. En effet, la distanciation sociale et l'entrée en vigueur du passe sanitaire dès juillet 2021 sont venues s'ajouter aux autres mesures toujours en vigueur telles que l'interdiction des manifestations et rassemblements, la distanciation entre les machines à sous, les jauges d'accueil dans les établissements recevant du public, ce qui a entravé à nouveau l'ensemble des activités du Groupe. Il est à souligner que les mesures d'isolement ou de quarantaine ont fortement bouleversé les conditions d'exploitation des établissements. Outre un impact fort sur la fréquentation de nos établissements, des manques d'effectifs réguliers ont alors été observés dans tous les secteurs. C'est d'autant plus vrai que ces mesures ont été renforcées au gré de la circulation du virus.

Par ailleurs, nos inquiétudes quant aux nouvelles habitudes de notre clientèle en matière de fréquentation et de consommation se sont confirmées. La baisse de fréquentation de la clientèle de joueurs seniors dont les usages ont été profondément bouleversés se confirme et nous ne retrouvons toujours pas complètement ni la clientèle internationale ni la clientèle d'entreprise et de tourisme d'affaires dont les déplacements ont été durablement remis en question par la crise.

La fréquentation ne s'est donc pas améliorée au cours de l'exercice 2020-2021. En effet, nous constatons une baisse inquiétante de -49% par rapport à l'exercice précédent et de -70% par rapport à l'exercice 2018/2019.

Face à ces contraintes sanitaires et aux difficultés d'exploitation, nous avons poursuivi nos efforts auprès des collectivités afin d'envisager toutes les mesures possibles en vue du rééquilibrage du contrat de délégation, totalement bouleversé par la crise sanitaire et ainsi nous permettre de mieux appréhender les effets de la crise de l'exécution des délégations.

Le contexte avait déjà été impacté par un certain nombre de décisions majeures relatives à l'activité casinos en France depuis 2006 :



BARRIÈRE

- la taxe sur les salaires (particularité applicable à l'activité des casinos avec une tranche supplémentaire de 20 % et un alignement de la taxe sur celle applicable aux cotisations de CSG et de CRDS) ;
- l'augmentation du forfait social depuis le 1er novembre 2012;
- l'augmentation du taux de la TVA (d'une part sur nos activités de restauration et d'animation, et d'autre part sur notre activité de jeux, étant non soumise à TVA, empêche la récupération de la TVA facturée par nos fournisseurs, ce qui en aggrave par conséquent le montant de la charge totale facturée et comptabilisée dans les comptes de la société) ;
- le 1er novembre 2013 le rabot fiscal sur la déductibilité d'une quote-part de charges financières pouvant restreindre les investissements financés par des sources de financement externes ;
- l'évolution au 31 octobre 2014 de la fiscalité des jeux et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement, impactant le taux marginal de prélèvement à la hausse ;
- l'évolution du taux de la CSG au 1er Janvier 2018, avec une conséquence pour la profession évaluée à près de 20 M€ d'impact sur l'augmentation des prélèvements sur les jeux (évaluée à 5 M€ sur le Groupe) et donc de la diminution d'autant de la rentabilité des casinos;
- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers;
- un durcissement constaté des conditions d'éligibilité pour l'obtention de la subvention liée à l'article 34 de la loi n° 95-1347 du 30 décembre 1995 de finances rectificative pour 1995 modifiée et du crédit d'impôt lié aux manifestations artistiques de qualité.

B. Faits marquants au niveau local

Concernant le Casino Barrière de Trouville. l'exercice 2020/2021 a été marqué par les événements suivants :

L'épidémie de Covid-19 impacte fortement l'activité de la Société. L'établissement a été fermé courant octobre 2020 conformément aux décisions gouvernementales et ce, jusqu'au 19 mai 2021. Le gouvernement français ayant autorisé la réouverture partielle, à compter du 19 mai 2021, des restaurants et des casinos, la Société a rouvert à partir de cette date, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité des clients et du personnel. Ces mesures ont été renforcées à compter du 21 juillet 2021 avec la mise en place du passe sanitaire dans l'ensemble de nos espaces.

Comme lors du précédent exercice, dès la fermeture des établissements, la Société a procédé à une adaptation de son organisation, avec la mise en oeuvre d'un contrôle strict de ses coûts et investissements et en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en France (recours au chômage partiel, report d'échéances ou exonérations de charges



BARRIÈRE

sociales et fiscales...) et en travaillant avec ses partenaires sur le soutien qui pouvait être consenti (réduction de loyers, redevances).

L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels a été appliquée. Les industries du jeu, de la restauration, hôtelières et du spectacle se trouvent aujourd'hui lourdement affectées par la crise sanitaire de la Covid-19 qui perdure sur l'exercice objet du présent rapport. Au-delà des périodes de fermeture des établissements en 2021, le marché a été affecté par la fermeture de frontières, l'interruption des transports internationaux et les limitations de déplacements.

Dans ce contexte, la Société poursuit son plan de limitation des coûts et des investissements à l'essentiel. Les projections de la Direction conduisent à retrouver à la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2023 les niveaux d'activité de la Société au 31 octobre 2019, sous l'hypothèse d'absence de confinement et de maîtrise de l'épidémie d'ici la fin de l'exercice clos au 31 octobre 2022.

L'activité sur l'exercice 2020/2021 affiche une baisse de chiffre d'affaires avec un produit brut des jeux en diminution de 37,7% par rapport à l'exercice précédent, et de 57,33% par rapport à l'année 2010.

Présentation des méthodes et éléments de calcul (point 1^o- b de l'article R3131-3)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005, les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.



BARRIÈRE

- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions :

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire:

Logiciels		de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans	
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans	
Installations techniques	de 5 à 15 ans	
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans	
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans	
Matériels de transport	5 ans	
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans	
Mobiliers de bureau		de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La Société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice selon ses meilleures estimations à la date d'arrêt des comptes, dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes :

Les comptes sont audités et certifiés par le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (63, Rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Cedex).

C. Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur.

Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

Épidémie de Covid-19

L'épidémie de Covid-19 impacte fortement l'activité de la Société. L'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-octobre conformément aux décisions gouvernementales.

Le gouvernement français ayant autorisé la réouverture partielle, à compter du 19 mai 2021, des restaurants et des casinos, le Casino Barrière de Trouville a rouvert à partir de cette date, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité des clients et du personnel. La Société a donc exploité ses activités du 19 mai 2021 au 31 octobre 2021.



BARRIÈRE

Dès la fermeture des établissements, la Société a procédé à une adaptation de son organisation, avec la mise en œuvre d'un contrôle strict de ses coûts et investissements et en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en France (recours au chômage partiel, report d'échéances ou exonérations de charges sociales et fiscales...) et en travaillant avec ses partenaires sur le soutien qui pouvait être consenti.

L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels a été appliquée.

Conséquences financières de l'épidémie de Covid-19

Au-delà des pertes opérationnelles importantes, avec une réduction de résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent d'environ 600 K€, et ce malgré les aides obtenues et comptabilisées dans le résultat pour environ 1 140 k€ (prise en charge d'activité partielle des collaborateurs pour 596 k€, exonération de charges sociales et crédits de charges sociales pour 544 k€, et réduction de redevances de cahier des charges pour 22 k€), la Société a constaté une baisse de son résultat net de 469k€.

Les aides aux coûts fixes ainsi que le fonds de soutien ont été comptabilisés dans la ligne « Autres produits » du compte de résultat.

Le Groupe Barrière, dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 décrite ci-avant, et pour permettre le financement à court terme de la société et ses filiales, a obtenu deux prêts garantis par l'Etat (PGE) supplémentaires. Un à hauteur de 70 millions d'euros en date du 18 décembre 2020, qui a été prolongé de 5 ans conformément à la décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2021, et un à hauteur de 50 millions d'euros en date du 26 mai 2021. Elle a également renouvelé l'échéance du PGE obtenu en mai 2020 à hauteur de 50 millions d'euros de 5 années supplémentaires, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2021. La somme des PGE au 31 octobre 2021 s'élève donc à 170 millions d'euros.

Documents joints :

Compte annuel de résultat (point 1°- a de l'article R3131-3).

D. Commentaires sur l'évolution du Chiffre d'affaires :

2020/2021	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	13 966	8 789	-5 177
Produit Brut Jeux de tables	1 871	1 077	-794
Chiffre d'Affaires Restauration	956	347	-609
Chiffre d'Affaires Autres	75	29	-46
Total Chiffre d'Affaires BRUT	16 868	10 242	-6 626



BARRIÈRE

Prélèvement	-8 062	-4 616	3 446
CA NET	8 806	5 626	-3 180

Evolution du produit brut machines à sous

Le produit Brut des Machines à Sous a connu une décroissance de -37,07% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est directement liée aux périodes de fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire du Covid-19. La période de fermeture a été beaucoup plus longue que l'exercice précédent. Le respect des protocoles sanitaires a également impacté l'activité (jauges, distanciation sociale, couvre feu).

Evolution du produit brut des jeux de tables

Le produit Brut des Jeux de tables a connu une décroissance de -42,43% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est directement liée aux périodes de fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire du Covid-19. La période de fermeture a été beaucoup plus longue que l'exercice précédent. Le respect des protocoles sanitaires a également impacté l'activité (jauges, distanciation sociale, limitation de clients aux tables de jeu, couvre-feu).

Evolution du chiffre d'affaires restauration

Le chiffre d'affaires restauration a connu une décroissance de -63,70% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est directement liée aux périodes de fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Ce secteur a été particulièrement impacté par de fortes contraintes sanitaires (jauge, distanciation, interdiction de danser et d'être debout en salle de spectacles et lors d'animations musicales pour exemple). En ce sens, même en période d'exploitation, le chiffre d'affaires de cette activité a été fortement réduit.

E. Evolution du prélèvement versé à la Ville

Le prélèvement a baissé car directement lié à l'évolution du produit brut des jeux

F. Evolution des charges

Les plans d'optimisation initiés sur les exercices précédents se sont poursuivis sur cet exercice. Néanmoins, le Casino contribue au développement touristique de la ville à travers des animations et promotions pour un montant total de 372K€. Il est à noter qu'un montant de 233 K€ (sous réserve de la prise en compte des exonérations accordées sur l'année 2021) a été versé conformément à l'article 14 de la convention d'occupation au titre de la redevance annuelle d'utilisation des locaux du casino.

En conséquence de la crise sanitaire du Covid-19, il s'observe au global une diminution des charges liées à l'activité. Toutefois, parmi ces charges, un certain nombre de charges exceptionnelles liées à la gestion de la crise ont pesé sur la Société.

II. Patrimoine

A. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1°- a de l'article R3131-4)



BARRIÈRE

Le bâtiment du casino appartient à la Commune de Trouville sur Mer. D'une surface d'environ 9 000 m², il est composé des espaces suivants :

En rez-de-chaussée haut : un hall d'entrée, les machines à sous, les jeux de table, les jeux de tables électroniques, deux bars restaurants ainsi qu'une salle de spectacle.

- Le rez-de-chaussée bas et l'étage sont occupés par les bureaux administratifs, les locaux techniques et les réserves.

Le 1^{er} étage est désaffecté et dédié aux zones techniques.

B. Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1^o- b de l'article R3131-4):

- **Travaux initiaux prévus au contrat de concession**

Depuis l'obtention de la concession par notre société, d'importants travaux de réaménagement et de mise en conformité ont été réalisés :

- *Rénovation complète du casino*
- *Mise en conformité sécurité incendie*
- *Création d'un nouveau restaurant « Villatara » et création d'une nouvelle salle de jeux de table.*
- *Changement de la tour aéro-réfrigérée.*
- *Rénovation de la salle de gala*
- *Réaménagement des sous-sol (suite rétrocession surfaces)*
- *Déplacement de la centrale d'air*
- *Réalisation d'un fumoir dans la salle des machines à sous.*
- *Changement du groupe froid*
- *Ravalement de la façade*
- *Installation d'une nouvelle centrale de détection de présence (sécurité contre l'intrusion)*
- *Renouvellement de matériel pour une optimisation de la vidéosurveillance*



BARRIÈRE

- *Changement de l'enseigne en LED*
- *Renouvellement de nombreuses installations informatiques*
- *Changement des cellules haute tension*
- *Rénovation des back office du Casino "espaces collaborateurs": sanitaires, salle de repos, salle de pause, vestiaires*
- *Rénovation du marbre devant l'entrée du Casino*
- *Changement du système de sécurité incendie (300 K€)*

- **Travaux de renouvellement**

Le Casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

C. Présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession (point 1°- b de l'article R3131-4)

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrite dans la partie I-1 Présentation des méthodes et éléments de calcul.

D. Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (point 1°- c de l'article R3131-3)

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

E. Un état des autres dépenses de renouvellement (point 1°- d de l'article R3131-3)

L'établissement emploie 2 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 377K€ en entretien maintenance (poste entretien + sous traitance sur ces travaux).

Par ailleurs, la Société bénéficie du soutien de la Direction technique de Groupe Barrière pour le pilotage et la mise en œuvre des opérations de maintenance et de travaux.

F. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé (point 1°- c de l'article R3131-4)



BARRIÈRE

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice : 3 549
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 2 933
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice : 616

- Valeur brute des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 858
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 768
- Valeur nette comptable des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 90

La situation à la clôture de l'exercice des biens propres est la suivante :

- Valeur brute des biens propres à la clôture de l'exercice : 11 695
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 10 602
- Valeur nette comptable des biens propres à la clôture de l'exercice : 1 093

III. Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public (point 1^o- d de l'article R3131-4).

Sans objet.

IV. Abattements pour dépenses d'équipement et d'entretien hôtelier (le cas échéant)

Sans objet.

Au titre de l'article 7.2 de la Convention d'occupation du Casino Municipal, le Casino a réalisé l'ensemble des préconisations de travaux figurant dans le document (rénovation de la façade du casino).



BARRIÈRE

PARTIE 2

Analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire

(point 2 de l'article R3131-3)



RÈGLEMENTATION DES JEUX

Tout au long de la délégation, le directeur du Casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Barrière. Les procédures mises en place par le Groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelle mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de Groupe Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

I. Mesures de la qualité de service

A. Nombre d'entrées dans le casino

<u>Exercice 2019/2020</u>	<u>Exercice 2020/2021</u>
287 093	160 739

Une baisse de la fréquentation de - 44.01% est constatée par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est directement liée aux périodes de fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire du Covid-19, plus longues que l'exercice précédent. De plus, le respect des mesures sanitaires en période d'exploitation et l'application du passe sanitaire ont impacté défavorablement la fréquentation de l'établissement. La baisse de la fréquentation a également été constatée malgré un programme d'animations très dynamique.

B. Nombre de couverts restaurants du casino

<u>Exercice 2019/2020</u>	<u>Exercice 2020/2021</u>
23 281	10 677

La baisse des couverts est une des conséquences directes de la fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Par ailleurs, même en période d'exploitation, le secteur de la restauration a fortement été impacté par l'obligation de respecter un protocole sanitaire strict.



BARRIÈRE

C. Observations significatives de clients sur le registre

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre pour l'exercice.

II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

A. Dispositif Qualité du Groupe Barrière

Le Groupe Barrière a mis en place un dispositif qualité très complet pour mesurer la qualité de service offerte aux clients et leur satisfaction.

Le Groupe mesure d'un côté la qualité "produite" via des visites mystères, qui ont lieu sur un rythme défini en amont et qui mesure la qualité délivrée à chaque étape du parcours client, de sa demande de renseignement par téléphone avant son arrivée à son départ de l'établissement. Ces mesures qualité permettent d'identifier les points forts et axes d'amélioration de chaque établissement afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

Et de l'autre côté, le Groupe Barrière mesure en continu la satisfaction de ses clients par l'envoi par mail d'un questionnaire de satisfaction au client après sa visite dans un des établissements du Groupe. Ces retours clients font l'objet d'une attention particulière, notamment en cas d'insatisfaction exprimée, tout comme les commentaires clients laissés sur les différentes sources d'avis (e-réputation).

A ce titre, l'indicateur de performance nommé NPS (Net Promoter Score) est d'un très bon niveau pour le Casino de Trouville sur Mer. Il fait partie des établissements les mieux notés.

B. Accueil, informations et suivi des usagers

1. Accueil et informations données aux clients

Qualité de service / Accueil

La qualité d'accueil et de service offerte à nos clients dans nos établissements a toujours été une priorité du Groupe Barrière.

Le Groupe a initié en 2019 une démarche d'entreprise dans le cadre de sa transformation du nom d' ENJOY! Cette démarche va permettre de servir 2 axes de la transformation du Groupe : **Enrichir l'expérience Client et l'expérience Collaborateur.**

ENJOY! capitalise sur les acquis de la démarche qualité des As de l'Accueil, initiée en 2009 dans les casinos, pour tendre aujourd'hui vers l'**excellence relationnelle** dont l'objectif premier est d'**enchanter le Client.**

ENJOY! est une démarche collaborative, qui repose sur un principe fondamental de base : la **Symétrie des Attentions**©, c'est-à-dire que la qualité de la relation entre une entreprise et ses clients est égale à la qualité de la relation entre cette même entreprise et



BARRIÈRE

ses collaborateurs. Les collaborateurs sont ainsi traités avec les mêmes égards que les clients.

Des formations et une application dédiée ont été mises en place dans le cadre de cette démarche pour permettre l'auto-observation pour les managers et collaborateurs sur l'appropriation des bons gestes et postures et développer ainsi la culture du feedback bienveillant.

Il est important de noter que le Casino de Trouville sur Mer a été site pilote pour ce projet ENJOY ayant pour but d'augmenter la qualité de service. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Animations/ Informations:

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la commune.

Ces moyens, tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et animations. Dans ce cadre, de nouvelles opérations événementielles ont vu le jour afin d'offrir aux clients des expériences innovantes.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels la radio, les affichages et la presse, les réseaux sociaux, la navigation sur Internet ou les applications mobiles.

2. Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

3. Carré VIP le programme de fidélité

Mis en place depuis mai 2017, ce programme accessible gratuitement permet de récompenser les clients Barrière tout au long de l'année.

En cumulant des points pour chaque achat effectué (jeu & restauration), nos clients accèdent à un catalogue de récompense varié. Ce programme national offre des avantages à tous ces membres, aux jeux, aux restaurants, aux spectacles et dans les Hôtels du Groupe Barrière.



BARRIÈRE

Pour information, le nombre de cartes actives liées à notre programme de fidélité s'élevait pour le Casino à 12 000 en 2021. Ce nombre de cartes pourrait fortement baisser dans les prochains mois après deux exercices impactés par de longues périodes de fermeture. En effet, le casino de Trouville sur Mer n'a pu créer que 6 200 nouvelles cartes depuis le début de la l'épidémie de Covid-19, contre 10 500 cartes sur une même durée, hors contexte sanitaire. Cette baisse attendue pourrait avoir un impact sur la fréquentation à venir de notre établissement.

4. Prévention pour un Jeu Responsable



Barrière a célébré en 2019 les 10 ans du Jeu Responsable, programme national innovant et unique dédié à l'information et à la prévention des risques de jeu excessif pour ses casinos en France.

Le Jeu Responsable est avant tout une relation de confiance entre le joueur et le casino. Cette confiance doit rester ancrée dans la transparence des règles, le plaisir du jeu et la volonté d'éviter les excès pour tous les joueurs.

Le jeu excessif et les mesures de prévention ou de soin suscitent de plus en plus l'intérêt du grand public, et de la communauté médicale et scientifique. A ce titre, le Groupe Barrière est régulièrement sollicité par des instances de recherches locales et nationales pour partager son expérience sur le sujet du Jeu Responsable et notamment l'usage et les bienfaits de la LVA (81% des joueurs qui avaient souscrit une LVA continueraient à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure).

De par notre expérience dans le domaine du Jeu Responsable, Barrière est devenu un référent majeur auprès des institutions publiques (secteur politique, médical, autres), participe régulièrement à des colloques et accueille dans ses établissements des étudiants réalisant des recherches sur les addictions aux jeux.

En complément, les Casinos Barrière développent des partenariats avec des structures de soins locales afin de réorienter les joueurs nécessitant une aide thérapeutique. A ce jour, 20 établissements ont signé une convention de partenariat avec les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Aujourd'hui, il s'ajoute à ce programme l'intervention d'une l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) créée le 16 juin 2020 ayant pour ambition de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Par cette régulation, notre programme se trouve renforcé à la fois dans l'encadrement au travers d'une collaboration étroite avec l'ANJ et la revue de sa stratégie de lutte contre le jeu excessif, mais aussi dans la reprise de la gestion du fichier des interdits de jeu. Un premier rapport de "*Prévention du jeu excessif et de protection des mineurs*" a ainsi été transmis en janvier 2021 par le Groupe à l'ANJ faisant état du bilan annuel des différentes actions



BARRIÈRE

menées dans ce cadre au titre de l'exercice 2019-2020. Le bilan et plan d'actions du Groupe ont été approuvés sans aucune prescription, démontrant notre engagement pour un Jeu Responsable. Le rapport 2020-2021 a été validé par envoyé à l'ANJ le 14 avril 2022.

La gouvernance :

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et les remontées d'informations des mesures liées au Jeu Responsable, un véritable réseau d'experts s'est organisé, tant au niveau national que sur le terrain.

- **Une commission nationale** : elle élabore la politique de Jeu Responsable et assure son application, son suivi et son bon fonctionnement sur le terrain. Elle se réunit en moyenne quatre fois par an.
- **Des interlocuteurs spécialisés** : des superviseurs et correspondants Jeu Responsable sont en place dans les casinos français et suisses du Groupe. Ils sont en charge de la relation avec les clients et de la mise en place de la politique Jeu Responsable dans leur établissement (suivi des LVA, formation des collaborateurs, ...).
- **Le Correspondant Jeu Responsable : Stéphane IBRY - Membre du Comité de Direction**
- **La Commission Locale Jeu Responsable**: composée de 10 collaborateurs (dont le Directeur Général et le Correspondant Jeu Responsable), elle s'est réunie 2 fois dans l'année écoulée (la base étant de 4 réunions annuelles, ce qui n'a pas pu être le cas en rapport aux périodes de fermeture liées au covid 19)

Focus sur la LVA (la limitation volontaire d'accès)

Dispositif phare du Groupe Barrière, la LVA permet au client de choisir un nombre de visites maximum (1 à 8), sur une durée définie (3 à 24 mois), cela sur l'ensemble des Casinos français du Groupe.

Chaque engagement de LVA se conclut à l'issue d'un entretien (formalisé par un compte-rendu confidentiel) entre le joueur et le Correspondant Jeu Responsable.

C'est la garantie d'un accompagnement personnalisé et rigoureux.

Depuis 2009, début du dispositif Jeu Responsable :

- 16 148 LVA mises en place par les Correspondants Jeu Responsable
- 15 953 entretiens Jeu Responsable menés auprès des clients

Sur l'année 2020/2021, 3 contrats de Limitation Volontaire d'Accès ont été signés pour le Casino, et 741 au niveau des casinos français du Groupe. Plus largement, 553 entretiens dédiés au jeu responsable ont été menés.



BARRIÈRE

Ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante en 2015. L'étude menée a montré une efficacité, sur du long terme, de la mesure de Limitation Volontaire d'Accès.

En effet, 81% des joueurs qui avaient souscrit une LVA continueraient à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure. Pour plus de 6 clients sur 10, le nombre de visites était réduit de plus de 50%.

Cette recherche a permis de démontrer la pertinence de la LVA en tant qu'action de prévention ciblée.

Les collaborateurs Barrière et le Jeu Responsable

Pour être en accord avec l'article 15 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos qui prévoit que *"tout employé de jeux nouvellement agréé devra dans les quatre-vingt-dix jours de sa prise de fonction bénéficier d'une formation à la détection des personnes en difficulté avec le jeu"*, Barrière a mis en place une formation dédiée.

Sur l'exercice 2020/2021, en dépit de la crise sanitaire et des fermetures d'établissements, le Groupe a formé 1 255 personnes.

Au sein du Casino de Trouville sur Mer, 22 sessions de formation ont permis de former ou de recycler 48 collaborateurs.

La formation est dispensée à l'ensemble des collaborateurs en contact avec la clientèle, au-delà de l'obligation légale de la formation des collaborateurs avec agrément ministériel.

Barrière propose une formation innovante en deux temps :

En amont, un e-learning permettant aux collaborateurs d'acquérir les connaissances relatives à la prévention pour un jeu responsable. Cet e-learning est composé de jeux ludiques et de vidéos.

Cette formation digitale est suivie d'une partie en présentiel permettant aux collaborateurs de mobiliser les connaissances acquises par l'intermédiaire de jeux de rôle.

Ce mixte de présentiel et digital permet aux collaborateurs de prendre le temps de se saisir du sujet, facilitant ainsi une meilleure assimilation des connaissances et de leur rôle.

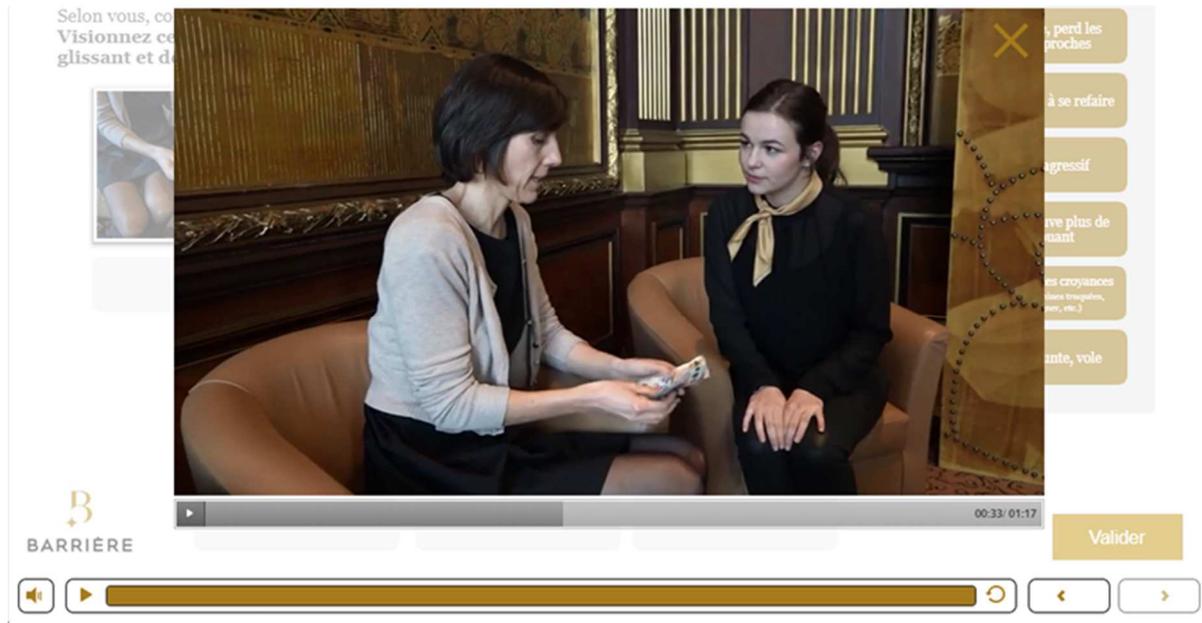
Les objectifs de cette formation mixte sont les suivants : connaître ce qu'est le jeu pathologique, savoir détecter les signaux d'alerte, connaître la politique de prévention du Groupe, connaître son rôle et ses responsabilités dans la démarche Jeu Responsable.

Le support de formation a été revu en 2021. Le contenu a été rédigé par Gérald Gouritin (Réfèrent Jeu Responsable - Membre du Comité de Direction du Casino de Bénodet) et par Alice Tafforin (Réfèrent Jeu Responsable - Psychologue, Groupe Barrière). La réalisation des supports de formation a été effectuée par l'entreprise Fictis Prévention.



BARRIÈRE

Les correspondants JR reçoivent de plus, une formation spécifique à la conduite d'entretien et à la formation des collaborateurs. A l'issue de cette formation un guide édité par Barrière leur est confié afin de mener leur mission.



Centre de Soins en Addictologie

Barrière a souhaité depuis 2012 s'adosser à des structures de soin CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin de pouvoir orienter ses clients. Face à la problématique addictive de certains de nos clients et parce que les mesures que nous proposons ne se substituent jamais à une prise en charge thérapeutique, il est nécessaire de bâtir un réseau solide permettant d'aider au mieux chacun d'entre eux.

Barrière travaille à établir et entretenir des liens avec a minima une structure de soins des addictions par établissement, liens formalisés par la signature d'une convention de partenariat.

A fin octobre 2021, 20 casinos/club ont un partenariat formalisé par une convention signée auprès d'un CSAPA et 7 casinos sont en cours de création du lien avec un CSAPA (contacts, premiers RDV ou convention rédigée mais non signée).

Les liens avec les structures de soin

Depuis le 02 février 2021, une convention de partenariat est signée avec L'Association Addictions France (ANPAA) et représentée par Mireille CARPENTIER.

La communication du Jeu Responsable

B BARRIÈRE

Barrière s'engage à communiquer auprès des clients des Casinos sur le Jeu Responsable afin de leur faire découvrir le programme et de les sensibiliser aux actions menées.

Barrière a développé un kit de communication, d'information et de prévention qui se compose notamment :

- d'un site Internet www.préférezunjeuresponsable.com;

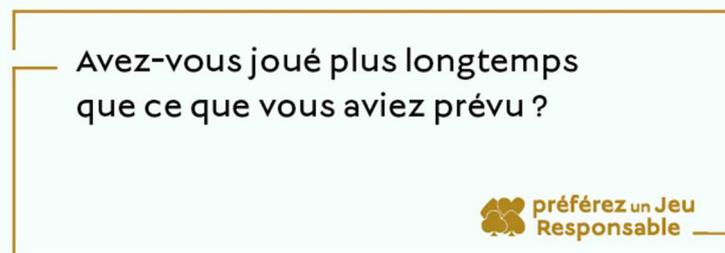


Conseils pour un Jeu Responsable Que vous soyez joueur occasionnel ou joueur en difficulté, voici quelques conseils pour vous aider à jouer Responsable.



Agir Un réseau complémentaire pour vous aider.

- d'affiches et de brochures disponibles dans l'ensemble des Casinos du Groupe, avec un quiz-test validé scientifiquement pour identifier le profil de joueur du client ;
- de messages intégrés aux écrans secondaires des Machines à Sous (I-Views) ;



- d'actions de sensibilisation auprès des jeunes, dont la campagne No Tilt! Joue la cool.

Par ailleurs, des brochures informatives sur la procédure d'Interdiction Volontaire de Jeux, auprès de l'ANJ, sont disponibles dans nos établissements.



BARRIÈRE

C. Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

1. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

I - Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

II - Organisation du dispositif au sein du Casino



BARRIÈRE

Début 2017, consécutivement aux nouvelles lignes directrices établies conjointement entre le Service Central des Courses et Jeux et TRACFIN sur les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, chaque établissement du Groupe Barrière a substitué au manuel de Procédures internes existant un "Protocole interne". Ce dernier comprend un système d'évaluation et de gestion des risques ainsi qu'un dispositif de contrôle interne adapté.

Le Protocole interne fait une évaluation des risques et propose une méthodologie pour s'en prémunir.

Afin de s'assurer de l'efficacité de son dispositif, le directeur du Casino a institué un Comité LCB-FT constitué de référents chargés de s'assurer de l'application des procédures prévues par le protocole interne.

Annuellement ce Comité réalise une auto-évaluation scorée de son dispositif et établit le cas échéant un plan d'actions visant à remédier aux insuffisances constatées.

A) Référents de l'établissement

Membres du COMITÉ LCB-FT

Identité du déclarant & du correspondant			
	Nom	Prénom	Fonction
Déclarant	LARRIEU	Sébastien	Directeur Général
Correspondant	LARRIEU	Sébastien	Directeur Général

Identité des autres membres		
Nom	Prénom	Fonction
CHARPENTIER	Sandrine	Directrice Administratif et financier
CUILLER	Katia	Contrôleur général - Membre du Comité de Direction
COUTURAS	Alexandre	Directeur des Jeux
LONGUET	Stéphane	Membre du Comité de Direction
PINEL	Franck	Membre du Comité de Direction

B) Actions de formations réalisées dans le casino en 2020/2021

Sur le Casino de Trouville sur Mer, 23 sessions de formation se sont déroulées sur l'exercice. Elles ont concerné 77 collaborateurs. Des quizz de connaissance sont réalisés à l'issue de la



BARRIÈRE

formation. Par ailleurs, ce sujet est mis à l'ordre du jour de toutes les réunions de service pour garder une sensibilisation active.

C) Contrôle interne & évaluation du dispositif

Le Groupe Barrière a constitué un Comité LCB-FT groupe, présidé par M. E. Cavillon, en qualité de Directeur Général Casinos Groupe et dont l'animation est assurée par M. F. Santerre, en qualité de Directeur LCB-FT, qui guide la démarche et analyse les audits réalisés. Ce Comité Groupe LCB-FT a pour objectif d'assurer une veille réglementaire sur les réglementations liées à la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, d'en vérifier l'applicabilité dans les établissements et donner des Directives Groupe aux établissements.

Les missions de ce Comité sont de :

- Coordonner la mise en place du protocole de la LCB-FT par les établissements ;
- Évaluer le risque LCB-FT à l'échelle du Groupe au sein de sa cartographie des risques ;
- Donner la méthodologie et les outils pour que les établissements puissent réaliser leur cartographie des risques ;
- Veiller à la réalisation des rapports annuels des établissements dans les délais ainsi que de leur bon envoi à la cellule ;
- Effectuer une révision annuelle des documents internes (outils de cartographie des risques, protocole, quiz, etc) ;
- Établir également le plan annuel d'audit et contrôle interne ;
- Établir un rapport annuel sur l'organisation du dispositif de contrôle interne, ainsi que sur les incidents survenus, les insuffisances constatées et les mesures correctrices qui y ont été apportées ;
- Être support pour les Établissements: le comité pourra être sollicité pour toutes questions ou difficultés rencontrées.

Les membres du comité appartenant à l'audit et contrôle interne présentent périodiquement et a minima annuellement une synthèse des auto-évaluations réalisées par les établissements et un point d'avancement des audits et de leur résultat seront présentés à chaque comité. A l'issue, le Comité Groupe LCB-FT pourra décider d'actions correctives à mettre en place.

Par ailleurs, nous communiquons à nos autorités de tutelle, via ce rapport, les statistiques relatives au nombre de déclarations de soupçons et le nombre d'enregistrements effectués sur les registres de change de plus de 2000 €.

2. Dispositif anticorruption

Concernant la conformité à la Loi SAPIN II, le Groupe Barrière a :

- Actualisé sa cartographie des risques de Fraude et Corruption en novembre 2017,
- Actualisé son code éthique (renommé Code de Conduite) en janvier 2018,
- Intégré ce code de conduite au règlement intérieur de tous les établissements du Groupe
- Mis en place un dispositif d'alerte au travers la création d'une adresse mail,
- Mis en place des formations des cadres aux risques de fraude et corruption.

B

BARRIÈRE

D. Sécurité et sûreté

1. Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires..) ont été formalisées dans le "*Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire*". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit au Groupe une conformité totale du PMS (Plan de maîtrise sanitaire). Sur ces bases, le Groupe Barrière a mandaté un organisme indépendant (Mérieux Nutrisciences) chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés mensuellement sur l'ensemble des exploitations du Groupe.

De plus le Groupe vient d'engager la mise en place progressive d'un système de traçabilité digitale , qui renforce l'efficacité des contrôles, et apporte une garantie supplémentaire sur la maîtrise du PMS.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)
- La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencés et audités, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à nos établissements de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

2. Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Établissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.



BARRIÈRE

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

3. Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du Groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, les années suivantes ont été marquées par un net recul de ce type d'agression.

Nous constatons, au préjudice d'autres groupes, 1 vol à main armée en 2018 et 3 en 2019.

Il n'en demeure pas moins que les casinos du Groupe Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.



BARRIÈRE

La Direction Générale poursuit donc son plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds beaucoup plus difficilement accessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Ces matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équiper nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

III. Mesure pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs

A. Dispositif de qualité de vie au travail

Dans l'élan de sa transformation, le Groupe Barrière s'engage pour le bien-être au quotidien en remettant les collaborateurs au centre de ses priorités. Des outils sont mis à disposition pour entendre leurs voix afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

Supermood est un prestataire extérieur mandaté par le Groupe Barrière pour permettre à ses collaborateurs de s'exprimer en tout anonymat sur des thèmes qui varient chaque mois. Par le biais de 3 ou 4 questions simples, des psychologues du travail en collaboration avec la Direction du Groupe analysent les résultats et déterminent des plans d'action internationaux, nationaux ou locaux en fonction des besoins soulevés par chaque sondage.

Toutes ces données permettent d'avoir des indicateurs précis pour mesurer l'impact des projets transformants et des grands changements au sein du Groupe. La participation à chaque sondage est primordiale afin que les données récoltées soient exploitables et que des actions concrètes puissent s'amorcer dans le but de répondre aux pistes d'améliorations mises en avant par l'ensemble des répondants.



BARRIÈRE

Une fonctionnalité supplémentaire propose d'envoyer à ses collègues un "SuperLike" une fois par semaine afin de remercier, d'encourager ou simplement de rester en contact avec les collaborateurs au sein du Groupe.

Sur le terrain, un ambassadeur par établissement est également présent pour répondre aux questions et accompagner chaque personne dans l'utilisation de Supermood au quotidien. Il est généralement présenté lors des journées d'intégration.

Dans la continuité de cette initiative, le Groupe Barrière encourage ses établissements à améliorer le quotidien des collaborateurs par des actions locales qui favorisent la cohésion d'équipe et animent la vie en entreprise. Aujourd'hui des "Comités Bien-Etre" sont mis en place dans 58% des hôtels et casinos du Groupe. Tous proposent des moments de convivialité entre les collaborateurs (crêpes pour la Chandeleur, soirée du personnel, journée d'intégration...) et certains présentent leurs actions annuelles sur un planning partagé avec tous leurs collaborateurs. Des ateliers bien-être sont également proposés dans 33% des établissements du Groupe.

Ces initiatives sont vivement encouragées ainsi que le partage des bonnes pratiques entre établissements afin que les actions se multiplient pour arriver à une synergie au niveau du Groupe.

En faisant de chacun de ses collaborateurs un acteur de la Transformation, le Groupe Barrière s'engage à améliorer leur qualité de vie au travail en décentralisant la politique bien-être pour être au plus proche du collaborateur.

B. Campus Barrière, hub de formations et révélateurs de talents

Engagé dans un large processus de transformation, Barrière a lancé Campus Barrière, un programme destiné à la formation, l'excellence et au rayonnement du Groupe et des métiers de demain.

Conscient des mutations constantes des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, et de casino, et de la nécessité de placer ses collaborateurs au cœur de sa démarche pour assurer un service sans faille, le Groupe Barrière a à cœur de leur offrir une offre de formation optimale pour anticiper les évolutions du secteur, favoriser la mobilité interne et faire rayonner le savoir-faire et les valeurs du Groupe à l'international.

Axé à la fois sur le savoir-faire et le savoir-être, Campus Barrière met ainsi l'épanouissement de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations afin de favoriser leur engagement comme leur productivité, libérer leur potentiel et leur créativité et renforcer la marque employeur du Groupe Barrière sur le marché.

Campus Barrière propose un catalogue de formations accessibles à toutes et à tous pour assurer le maintien des compétences grâce à un socle de connaissances commun. En complément, les collaborateurs peuvent bénéficier de formations plus spécifiques offrant à chacun la possibilité de suivre un parcours adapté à ses aspirations.



BARRIÈRE

A terme, un programme de développement personnalisé pourrait également encourager la rétention de hauts potentiels au sein du Groupe.

En 2021, Campus Barrière a organisé 134 formations et a déjà généré 517 sessions pour un total de 2754 stagiaires.

Par ailleurs, chaque année le Casino Barrière de Trouville sur Mer fait réaliser des formations pour son personnel (voir partie G. Effectif).

C. Handicap

Parce que le talent est plus fort que le handicap, le Groupe Barrière a signé son quatrième accord handicap, qui vise à favoriser l'employabilité des personnes handicapées. Cet accord marque les dix ans d'engagement du Groupe en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, et par conséquent continue à favoriser la diversité des profils de ses collaborateurs.

Convaincu que la vie en entreprise implique la valorisation des compétences, des savoir-être mais aussi des différences, Barrière et ses partenaires sociaux ont signé, à l'unanimité (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGC, FO), le 4^{ème} accord handicap du Groupe depuis sa première initiative en 2009. Cet accord, qui sera effectif sur une période de trois ans à partir de 2020, marque les dix ans d'engagement de l'entreprise pour l'inclusion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Cette démarche repose sur trois objectifs majeurs : d'une part favoriser l'embauche des personnes handicapées en facilitant l'intégration dans l'environnement de travail et l'accès aux locaux ; d'autre part garantir l'employabilité des collaborateurs en assurant la poursuite de leur activité au sein du Groupe ; enfin, développer des partenariats avec des entreprises protégées et adaptées et recourir à ces structures pour l'achat de biens, de sous-traitance ou de prestations de services.

Pour pérenniser et mener à bien son engagement, le Groupe prévoit diverses actions, parmi lesquelles l'embauche de 50 travailleurs handicapés sur la période de l'accord, dont au moins 60% en CDI. Barrière accompagnera également ses collaborateurs dans leurs démarches professionnelles et administratives et leur assurera des formations professionnelles en fonction de leurs besoins. Parallèlement, le Groupe continuera de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs et managers aux problématiques du handicap, afin de garantir la bonne intégration de ses travailleurs handicapés. Enfin, afin de favoriser les liens entre le milieu protégé et adapté, et le milieu ordinaire de travail, Barrière prévoit de développer davantage le recours aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et aux Entreprises Adaptées (EA), contribuant ainsi à l'emploi indirect des travailleurs handicapés.

Le Groupe a su tirer de ses trois précédents accords une expérience de terrain permettant de proposer un collectif et un environnement de travail propices à l'intégration de travailleurs handicapés.

Au Casino Barrière de Trouville sur Mer, 5 ETP sont des travailleurs en situation de handicap.

Le Casino fait en sorte de mettre en oeuvre toutes actions possibles afin d'améliorer les conditions de travail de ces personnels dès que le besoin est constaté.

B BARRIÈRE

IV. Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

A. Planète Barrière, une démarche ambitieuse et volontaire.

L'Esprit Barrière, c'est une manière d'être. Le Groupe Barrière défend un modèle de développement respectueux des Hommes, de l'environnement et des économies locales. Sous l'étendard Planète Barrière, un monde de responsabilités partagées.

B. Contribuer à inventer le monde de demain.

Au travers de la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Planète Barrière porte une vision fédératrice qui se traduit par une éthique à 360° afin de lier et de penser ensemble des dimensions sociales, économiques et environnementales.

Elle se polarise autour de six thématiques :

- ★ GOUVERNANCE, INNOVATION DURABLE ET DIALOGUE
- ★ EXPÉRIENCE CLIENT DURABLE
- ★ EMPLOYEUR RESPONSABLE
- ★ ENVIRONNEMENT
- ★ RESTAURATION RESPONSABLE
- ★ DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ

Pour guider sa démarche, le Groupe Barrière a choisi la norme internationale ISO 26000 de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Ambitieuse, elle dépasse le simple cadre de l'environnement en remettant les femmes et les hommes au cœur de la réflexion et des actions de l'entreprise. Dans chaque établissement du Groupe Barrière, un responsable Développement durable agit comme ambassadeur et accélérateur de cette dynamique d'entreprise au niveau local.

Dorénavant, Planète Barrière, c'est une stratégie RSE à 3 ans portée sur :

6 piliers, 20 enjeux, 40 engagements et 60 Kpi

Pour créer sa nouvelle stratégie 2021/24, le Groupe Barrière a défini la cartographie suivante de ses parties prenantes. En effet, l'objectif de la stratégie RSE du Groupe Barrière est de répondre aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes par un dialogue constructif et transparent.

Cartographie des parties prenantes Groupe Barrière:





La stratégie moyen-long terme définie par le Groupe Barrière et pour l'ensemble de ses filiales est la suivante :

	GOUVERNANCE, INNOVATION DURABLE & DIALOGUE	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir une stratégie responsable• Veiller à la transparence et loyauté dans les affaires• Tenir une politique d'achats responsables• Poursuivre l'innovation durable
	EXPERIENCE CLIENT DURABLE	<ul style="list-style-type: none">• Assurer une sécurité sanitaire irréprochable• Développer le programme jeu responsable et service responsable• Proposer des offres Marketing & Mice responsables
	EMPLOYEUR RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la santé et sécurité au travail• Développer la diversité en tant que richesse• Favoriser un climat et dialogue social responsables
	ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none">• Faire progresser le bâtiment durable• Favoriser l'économie circulaire : réduire, réutiliser et recycler nos déchets• Préserver la biodiversité• Développer le numérique responsable
	DEVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITE	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir un impact positif sur le territoire et la société• Promouvoir la solidarité
	RESTAURATION RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none">• Posséder une démarche restauration responsable• Lutter contre le gaspillage alimentaire

Pour le Casino Barrière de Trouville sur Mer les actions sont les suivantes :



BARRIÈRE

- Constitution d'un nouveau comité interne avec des réunions trimestrielles
- Changement d'une enseigne en LED
- Recyclage des cartes de fidélité
- Rénovation des back office du casino avec des éclairages LED
- Participation à l'action "Les Bouchons d'Amour" avec des centaines de kilos recueillis
- Goûter clients sur le thème du miel avec présence de l'apiculteur s'occupant des ruches du Casino de Trouville sur Mer
- Menu spécifique "bon pour le climat"
- Participation à des collectes de jouets pour les enfants
- Tri des déchets recyclables
- Mise en place de détecteurs de présence pour les back office
- Dons aux associations comme "Les restos du Coeur" notamment liés à la période de covid 19

PARTIE 3

Annexe : compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service (point 2 de l'article R3131-4)



I. Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ		N-1	N	Valeur	%
Produit brut des jeux		15 837	9 866	-5 971	-37,70%
I. <u>Récapitulatif des contributions</u>					
		N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (cahier des charges) (Tx = 15%)		-1 206	-641	565	-46,85%
- Compte 471 PAE		0	0	0	



BARRIÈRE

- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat <i>(dans un max. de 5% du budget de la ville)</i>		-554	-315	239	-43,14%
TOTAL PLVT		-1 760	-956	804	-45,68%
TOTAL CONTRIBUTION					
		N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation <i>(lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs)</i>					
• redevance fixe		-235	-129	106	-45,11%
TAL redevance domani		-235	-129	106	-45,11%
TOTAL GENERAL		-1 995	-1 085	910	-45,61%

A. Historique sur 5 ans

	2021	2020	2019	2018	2017	Total
Chiffre d'Affaires brut	10 242	16 870	20 115	18 532	18 619	84 378
Etat Commune (1)	-5 121	-8 938	-11 005	-9 769	-9 896	-44 729
Frais de personnel (2)	-2 012	-3 202	-4 220	-3 926	-4 009	-17 369
Autres	-2 732	-3 884	-3 740	-4 282	-4 091	-18 729
Résultat net	377	846	1 150	555	623	3 551

Détail (1)

Prélèvement Etat	-3 975	-8 062	-8 926	-8 897	-9 148	-39 008
cahier des charges	-641	-6	-31	-147	-67	-892
Loyers versés à la ville	-129	-235	-224	-219	-219	-1 026



BARRIÈRE

Impôts et Taxes (LF)	-237	-326	-428	-381	-380	-1 752
Impôt société	-139	-309	-160	-252	-160	-1 020
Total	-5 121	-8 938	-9 769	-9 896	-9 974	-43 698

(2) : y compris
participation

Le compte rendu financier met en évidence que même si notre Groupe et notre casino sont experts dans nos métiers, il n'en demeure pas moins que des données exogènes et imprévisibles, telle que la crise sanitaire dont les conséquences et l'ampleur restent inconnus à la date de rédaction du présent rapport, ont impacté significativement à la baisse le niveau d'activité prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation malgré le maintien des investissements à un niveau significatif.

B. Activités exercées (point 2 de l'article R3131-4)

Dans le cadre de la concession le délégataire perçoit les recettes suivantes :

- jeux
- animation
- restauration

C. Tarifs pratiqués au cours de l'exercice (point 2 de l'article R3131-4)

Les tarifs (et leurs évolutions) appliqués au cours de l'exercice figurent en pièce jointe.

II. Compte-rendu technique

A. Contribution du délégataire dans le cadre du contrat de concession

1. Artistique / culturel

- a) Rappel des obligations contractuelles



BARRIÈRE

Article 8 – Contribution du Délégataire à l'animation et au développement touristique de la Ville

Le Délégataire assurera une activité d'animation culturelle, artistique et sportive destinée à favoriser l'attractivité du casino et de la Commune.

Le Délégataire organise, notamment, toute l'année des spectacles, concerts, évènements et soirées susceptibles d'intéresser tant la clientèle de passage et que celle des résidents.

Le Délégataire s'engage à consacrer chaque année à l'animation et au développement touristique du Casino et de la Commune un budget égal à 1% du produit brut des jeux de l'exercice précédent, en année pleine.

Le Délégataire s'engage à consacrer 15% de son budget animation et développement touristique susmentionné au financement d'animations organisées sur le territoire de la Commune et portées par la Commune ou des associations et notamment le feu d'artifice financé par le Délégataire à hauteur de 7.000 € maximum par an.

Un bilan de ces activités sera est présenté chaque année en annexe du rapport annuel d'activité.

Dans le cas où les budgets susmentionnés ne seraient pas totalement utilisés au cours d'une année, l'excédent sera automatiquement reporté sur l'année suivante, au cours de laquelle il devra totalement être dépensé.

Les dépenses du Délégataire prises en compte pour la vérification de l'engagement contractuel mentionné ci-dessus sont les dépenses directes du Délégataire et n'incluent donc pas notamment la mise à disposition de salles du Casino.

b) Programmation dans le casino :

En raison de la pandémie de Covid 19 et des mesures sanitaires qui y sont liées, l'organisation des animations du Casino ont été suspendues jusqu'en octobre 2021. Ainsi les lotos gratuits ont repris leur rythme d'un par mois à compter d'octobre.

Les dîners spectacle qui avaient lieu à raison d'un à 2 samedis par mois ont été suspendus de mars 2020 à octobre 2021. Ils ont repris en novembre 2021.

Le Casino a repris les Live music à compter de juillet 2021. Tous les samedis, au sein du restaurant Villatara, ces animations ouvertes à tous proposent une programmation artistique variée. C'est un panel d'artistes au répertoire varié qui se succèdent sur la scène de la Villatara pendant la soirée.

Le Casino programme aussi, des soirées spéciales en fonction du calendrier des fêtes



BARRIÈRE

comme pour la Saint Valentin, Pâques, La Fête des Mères, des Pères... avec un menu dédié et des artistes sur la scène de la Villatara.

2. Autres contributions au développement touristique

a) Rappel des obligations contractuelles

Article 9 – Budget affecté à la promotion du casino

Le Délégué devra mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion du complexe du Casino visant à conforter et développer son attractivité.

A cette fin, il consacrera chaque année une somme égale à 2,5% du produit brut des jeux en année pleine.

Article 11 – Parrainage et publicité

Le Délégué pourra proposer à des personnes physiques ou morales extérieures d'utiliser certains supports du Casino comme vecteur de communication.

La création de ces supports à l'extérieur du Casino est soumise à l'autorisation préalable de Monsieur le Maire ou de son représentant. Le silence gardé pendant un délai de 15 jours à compter de la présentation de la demande à la Commune vaut acceptation.

En cas de refus du Maire ou de son représentant exprimé dans les conditions prévues ci-dessus, le Délégué ne pourra prétendre à aucune indemnité.

b) Amélioration de l'activité de la ville

Chaque année, le Casino participe au financement du feu d'artifices du 13 juillet qui n'a pu avoir lieu en 2021. Il illumine également la façade du bâtiment lors des fêtes de fin d'année (Casino fermé en décembre 2020).

Il contribue par le biais d'apports de lots aux salons touristiques auxquels participe l'Office de Tourisme de Trouville. Le Casino participe habituellement à des salons commerciaux pour promouvoir le casino et ses dîners spectacles.

Cependant, la pandémie de Covid 19 a bouleversé toutes les actions qui auraient dû être mises en place.

c) Sponsoring, Partenariat

Le Casino est un partenaire majeur de la Ville et de l'Office de tourisme de Trouville. Ils travaillent en étroite collaboration dans la réalisation de certains projets et événements mais aussi en relayant les événements phare qui se déroulent au sein de la Ville.

d) Mises à disposition d'espaces



BARRIÈRE

Article 10 – Location d'espace

Le Délégué peut proposer à la location les espaces du Casino susceptibles d'accueillir des séminaires, colloques, manifestations festives ou de promotion.

Le Délégué s'oblige à informer la Commune de la nature de ces manifestations chaque année dans le rapport annuel du Délégué.

Le Délégué s'engage à ne pas proposer ce service à des personnes susceptibles de porter atteinte à l'image de la Commune, troubler l'ordre public ou dont l'activité ou l'opinion serait contraire aux bonnes mœurs.

Article 13 – Utilisation du Casino par la Commune

La Commune pourra disposer gratuitement douze fois par an pour ses besoins propres ou ceux de tiers, des locaux de réception du Casino (salon des Gouverneurs ou espace discothèque). La mise à disposition gratuite inclut les locaux et le matériel du Casino mais n'intègre pas les frais de personnel et de consommables. La Commune bénéficie d'une remise de 20% sur les tarifs mis en place par le Délégué.

La Commune ne pourra disposer des espaces du Casino que si le Délégué n'a enregistré aucune réservation pour la date souhaitée par la Commune à la date de notification de sa réservation.

En tout état de cause, la Commune s'engage à respecter un préavis de quinze jours et à ne pas pénaliser l'activité commerciale du Délégué.

Le Casino est un partenaire majeur de la Mairie et de l'Office de Tourisme, au total, ce sont 30 dates qui ont été réservées pour des manifestations organisées par la Mairie.

Il participe activement au déroulement du Festival du Film du Court Métrage Off Court qui se déroule en septembre.

Le Casino participe également aux autres événements organisés par la Mairie comme le salon du livre, concert des musicales de Trouville, concerts des Musicales de Trouville..., l'office de tourisme et des associations locales (Les Amis du Musée, l'ARA...). Le Salon des Gouverneurs étant une vaste salle, elle a été souvent sollicitée pour y organiser des événements demandant de la distanciation.

Le Casino répond favorablement aux demandes de lots des associations caritatives et scolaires de la Ville de Trouville pour les tombolas, lotos, kermesse.... En offrant des repas, des coupons boissons, des goodies...



BARRIÈRE

B. Contribution du délégataire au delà du contrat de concession

Au-delà de ses obligations contractuelles, la Société a contribué activement au développement de l'établissement et de la Ville de Trouville sur Mer au travers de la mise en place des actions et contributions suivantes au titre de l'exercice.

Le programme de l'année 2021 avait la volonté de maintenir le même rythme d'animations que les années précédentes avec la mise en place de jeux concours, grands Jeux et autres événements organisés dans l'enceinte du Casino et de la salle des Machines à Sous.

Cependant, ce programme a été modifié en raison de la pandémie, le Casino ayant rouvert en mai 2021, les animations ont repris en respectant les mesures sanitaires en juin 2021.

Les animations de mai et juin en salle des Machines à sous ont permis de divertir les clients tout en respectant les gestes barrière. Ainsi, il a été proposé des jeux concours photo, des quizz... permettant de remporter des tickets de jeu, des points récompenses liés au programme de fidélité.

Durant l'été, une opération marketing de conquête a été mise en place afin d'inviter les estivants à venir au Casino : des qr code étaient répartis dans la ville, les bars et restaurants, les prospects scannaient ce QR code et remportaient des tickets de jeu pour venir jouer au Casino. Des animations en salle ont été également organisées autour de cette opération marketing, telles que la route du cash avec lancé de dé, un jeu sur borne Jackpot Vegas, Jeu de la Roulette avec tirage au sort.

Vendredi 13, jour de chance, un jeu spécial au sein de la salle des Machines à sous, était proposé aux clients avec plus de 2000€ de lots à gagner.

En septembre, les bonus box ont été installées sur 5 machines à sous. Cette animation était programmée les mardis, mercredis et jeudi pendant 2 semaines et mettait en jeu divers lots pour une valeur de plus de 3000€.

Du 10 au 24 septembre, à la Villatara, la Côte de Boeuf était proposée au tarif préférentiel de 20€ la côte et 30€ les 2.

Du 15 septembre au 2 octobre un jeu sur borne digitale a été organisé pour tenter de gagner 5000€.

En octobre, du 22 au 31, une opération de fidélisation récompensait les clients en multipliant leurs points récompenses et en leur offrant des remises sur l'achat de tickets de jeu.

Depuis septembre, la promotion du site de paris en ligne Barrière Bet s'est intensifiée et propose des soirées autour du pari sportif avec une offre restauration dédiée. Un corner spécifique a été mis en place également dans l'enceinte du casino.

Le Casino de Trouville sur Mer bénéficie d'une forte synergie en étant intégré au Resort Deauville-Trouville. En effet, cela est une force pour la satisfaction et la fidélisation des clients du Casino qui se sont vus offrir la possibilité de participer à des événements de qualité comme le Festival du Film Américain de Deauville, à l'Hippodrome de Deauville, au



BARRIÈRE

Festival de musique, aux ballets russes et aux compétitions de Polo (une coupe spécifique du Casino de Trouville a d'ailleurs été créée) mais aussi, des invitations prestigieuses (nuit offerte avec petit déjeuner) sur les hôtels de Deauville (Hôtel Normandy, Hôtel du Golf, Hôtel Royal).

Par ailleurs, le Casino de Trouville sur Mer a pu bénéficier de la structure commerciale et communication du pôle de Deauville pour favoriser les contacts avec les autocaristes et les relations avec des acteurs économiques et touristiques lors des salons de façon à développer l'occupation de la salle de spectacles et la notoriété du Casino.

Revue de presse en annexe

DÉPENSES MARKETING ET ARTISTIQUES	
POSTES DE DÉPENSES	ex 2020-2021
Animation artistiques pour Dîners Spectacles, dîners concerts, Animation salle Machines à sous et grands jeux, cachet artistes, intermittents, location matériel technique	50000 €
Cadeaux, offerts F&B, Tickets promo (pour les jeux gratuits)	160000 €
Marketing, publicité (Édition des supports de communication, achats d'espace publicitaires (panneaux d'affichage longue conservation, annonces presse), mailings individuels et clients groupes, foires et salons, organisation de jeux gratuits, honoraires divers, frais de fonctionnement...	154500 €
Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune) et Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements)	3200 €
Participation à la vie communale	
Participation à l'Office de tourisme (partenariat et insertions publicitaires et offerts)	4300 €
Total	372000 €



BARRIÈRE

Pour mémoire et à prendre en compte les offerts F&B des départements Machines à sous et Jeux de Table

C. Restaurant(s) / Bar(s)

1. Cartes et horaires et les jours d'ouverture

La Villatara (bar restaurant du Casino)

Ouverte tous les jours

De 12h00 à 14h00 du Lundi au Samedi et le Dimanche de 12h00 à 14h30

De 19h30 à 22h00 du dimanche au Jeudi et le Vendredi et Samedi de 19h30 à 23h00
(cartes en annexe)

2. Capacité des points de vente

Villatara :

60+50 places assises au rez de chaussée, 110 en mezzanine et 60 en terrasse (ouverte d'avril à octobre)

3. L'activité

	N-1	N
Nbre de Cvts	23281	10677
	N-1	N
Ticket moyen	41,06	32,49
	N-1	N
CA HT	956	347

D. Effectif

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 80 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 1,60% de la masse salariale et 275 heures de formation pour l'ensemble des salariés.



1. Tableau des effectifs par secteur d'activité

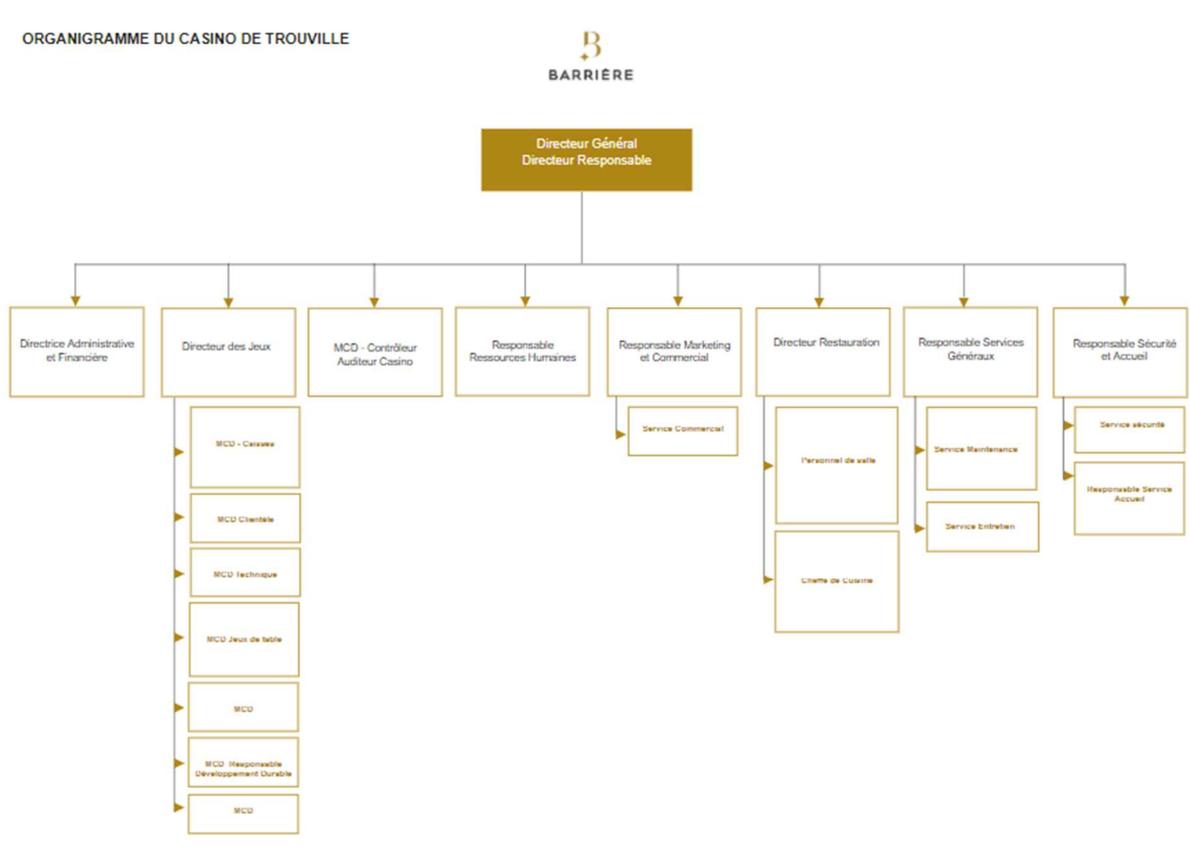
SERVICE	TOTAL
ACCUEIL VDI	6
ADMINISTRATION	2
ENT / MAINTENANCE	7
JEUX DE TABLE	16
MACHINES A SOUS	22
MARKETING	1
RESTAURATION	18
SÉCURITÉ	5
MULTI-SITES	3
TOTAL	80



2. Organigramme de l'établissement (non nominatif)

B BARRIÈRE

ORGANIGRAMME DU CASINO DE TROUVILLE



3. Formations réalisées

Interne

- Prévention contre l'abus de jeux
- Lutte contre le blanchiment
- Formation aux protocoles sanitaires

Externe

- SST recyclage
- HACCP
- Permis de former initiale
- Rythme travail, sommeil et alimentation
- CQP APS



BARRIÈRE

PARTIE 4

Perspectives et événements post clôture



Partie nationale

Face aux bouleversements notamment économiques générés par la crise sanitaire qui perdurent sur l'exercice en cours à la date de rédaction du présent rapport, les conditions d'exécution des délégations ont été durablement impactées. Il est nécessaire de prendre en considération dans l'exécution future des délégations, d'une part, le contexte sanitaire devenu une donnée à part entière pour le Groupe Barrière et plus généralement pour les acteurs du secteur du tourisme et des loisirs, et d'autre part la consécutive évolution des attentes de la clientèle.

En effet, la mise en place de protocoles de sécurité sanitaire dans les établissements du Groupe et plus globalement les mesures sanitaires rencontrées quotidiennement par nos clients ont profondément modifié leurs attentes. Au travers de ces changements, c'est une démarche de reconquête de notre clientèle habituelle - dont les usages ont été bouleversés par l'épidémie - qui se dessine et de préservation d'une nouvelle clientèle plus jeune.

L'évolution de la fréquentation confirme aussi l'accélération de la transformation des modes de consommation à la fois pour le jeu et les services proposés en matière de restauration et d'animation dont les prémices étaient déjà visibles avant la crise.

Par conséquent, nous devons faire évoluer nos ambitions et adapter les délégations du Groupe si nous souhaitons retrouver, une fois la reprise de l'activité effective, le niveau de performance antérieur à la pandémie. C'est d'autant plus vrai que les sites illégaux de jeux en ligne sont de plus en plus présents. Ils sont une menace qu'il est impossible d'ignorer à la fois pour l'activité des casinos et la sécurité des consommateurs dont les comportements ne sont pas encadrés.

Enfin, le Groupe porte une attention permanente à toute évolution réglementaire ou fiscale qui pourrait une nouvelle fois aggraver la situation financière de ses casinos.

Face au durcissement de la législation portant sur l'utilisation des dispositifs de chauffage ou de climatisation sur les terrasses extérieures, nous nous attendons à un impact sur la fréquentation des terrasses des restaurants mais aussi celles très prisées par les clients dans les espaces de jeux, ce qui fragiliserait plus encore une activité déjà très impactée par la crise sanitaire.

De même, les restrictions sur les pièces d'identité admises à l'entrée des salles de jeu pourraient occasionner une augmentation des refus à l'entrée de nos casinos notamment sur les périodes de fin de semaine, habituellement génératrices d'une clientèle nouvelle.

Les dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rendent fragile la pérennité de celle-ci, et ce



BARRIÈRE

malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et les actions permanentes menées sur la gestion des casinos en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

Par ailleurs, l'instabilité des contextes politique et géopolitique pourraient également bouleverser l'activité des casinos du Groupe Barrière.

Partie locale

Nous remercions la mairie pour l'exonération des loyers à hauteur de 25% pour la période de fermeture allant du 1er janvier 2021 au 18 mai 2021..

Opération de reclassement des Titres détenus par Fimalac Développement le 18 novembre 2021:

La société Fimalac Développement, actionnaire minoritaire à hauteur de 40 % au capital du Groupe Barrière, a réalisé une opération de reclassement le 18 novembre 2021 de ses titres vers une de ses sociétés sœurs, la société FHC. Cette opération strictement interne au groupe Fimalac n'entraîne aucune évolution du contrôle de la société Groupe Lucien Barrière ni de la société délégataire du Casino Barrière de Trouville sur Mer.



BARRIÈRE

DOCUMENTS JOINTS



Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale
Compte annuel de résultat
Liste des tarifs pratiqués
Attestations d'assurance